



ECO-SUD est une association apolitique ouverte à ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement. Ses objectifs sont les suivants : Défendre toute espèce et tout site menacés de destruction ou de dommage sur le territoire mauricien.

Protéger l'environnement. Conscientiser le public aux problèmes écologiques. Promouvoir l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

106 Avenue des Carangues,
Morcellement Blue Bay,
République de l'Île Maurice
Tel : (230) 631 19 94

9 janvier 2024

Communiqué pour diffusion immédiate

Notre combat pour la reconnaissance du droit des citoyens et des ONG à accéder au tribunal de l'environnement pour contester un EIA licence est porté devant le Privy Council le 5 mars 2024.

Soutenez Eco-Sud dans ce combat, faites un don !

Le 18 juillet 2023, la Cour Suprême de l'Île Maurice siégeant en appel a marqué l'histoire en rendant un jugement historique (*Eco-Sud v The Minister of Environment, Solid Waste Management and Climate Change* 2023 SCJ 284) en droit de l'environnement. Ce jugement assouplit grandement les critères que toute personne souhaitant saisir le Tribunal de l'Environnement (ELUAT) d'une demande d'annulation d'un permis *Environmental Impact Assessment* (EIA) émis par le ministère de l'Environnement, doit remplir. Ce jugement donne la possibilité aux ONG environnementales et aux citoyens d'avoir recours à ELUAT même en l'absence de preuve que le projet contesté leur porte préjudice. Nombreuses sont les actions judiciaires qui ont été rejetées par ELUAT dès le départ, faute des demandeurs de pouvoir prouver un tel préjudice personnel. Dans l'état actuel du droit mauricien, en matière de contamination, de biodiversité ou d'utilité des wetlands par exemple, il est quasiment impossible de pouvoir prouver un tel préjudice direct personnel. Le jugement de la Cour Suprême vient donc enlever ce critère jusque-là obligatoire en appliquant une approche multicritère qui se focalise sur la crédibilité du demandeur et son implication dans la cause qu'il défend, les chances de succès de l'action judiciaire, et l'importance de l'impact du projet sur l'environnement.

Cette victoire constitue une avancée majeure car elle donne enfin aux citoyens et aux ONG un rôle participatif dans la protection de l'environnement, notamment face à un Ministère de l'Environnement qui a depuis longtemps déjà cessé de jouer le rôle que lui a confié le Environment Protection Act (EPA) en 2002, celui de s'assurer que les normes du EPA soient respectées par les promoteurs souhaitant développer des projets dans des zones environnementalement sensibles.

Suite à cette victoire, le ministère de l'Environnement et le promoteur, Pointe d'Esny Lakeside Co Ltd ont fait appel devant le Privy Council. L'appel sera entendu le 5 mars 2024 à Londres.



ECO-SUD est une association apolitique ouverte à ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement. Ses objectifs sont les suivants : Défendre toute espèce et tout site menacés de destruction ou de dommage sur le territoire mauricien.

Protéger l'environnement. Conscientiser le public aux problèmes écologiques. Promouvoir l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

106 Avenue des Carangues,
Morcellement Blue Bay,
République de l'Île Maurice
Tel : (230) 631 19 94

Compte tenu de l'importance de ce jugement pour l'avenir de notre île, et pour la protection de notre environnement, Eco-Sud défend sa position ainsi que le jugement de la Cour Suprême qui lui a donné raison.

Une levée de fond au service d'une mission

Eco-Sud a besoin de votre soutien financier pour pouvoir continuer le combat juridique. Notre équipe légale mauricienne et anglaise nous a déjà soutenu en grande partie bénévolement dans les actions suivantes :

- Challenge de la licence EIA devant ELUAT
- Appel devant ELUAT
- Application du ministère de l'Environnement pour pouvoir faire appel au Privy Council
- Application du promoteur pour pouvoir faire appel au Privy Council

Nous devons devant le Privy Council nous donner les moyens financiers qui nous permettront de pouvoir défendre au mieux notre position dans cette affaire historique qui a les pouvoirs de changer la face de notre droit de l'environnement pour toujours.

Les fonds collectés aideront à payer une partie du temps que l'équipe légale passera sur ce dossier, les frais liés au déplacement de l'équipe mauricienne à Londres et ainsi que les actions relatives au plaidoyer d'Eco-Sud.

Rejoignez ce combat citoyen, contribuez à la campagne de financement participatif sur crowdfund.mu

Ensemble faisons évoluer le droit environnemental !

Que 2024 soit l'année où la Nature devienne notre priorité !

Pour soutenir la cause cliquez [ici](#)

Contact presse
Rachele Bhoyroo
rachele@ecosud.mu
M : 54564057

Suivez notre campagne pour les Droits de la Nature sur nos réseaux

